

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu le projet de prendre à bail des locaux sis à Hazebrouck situés boulevard de l'abbé Lemire à Hazebrouck (59), et appartenant à la SCI CTFI,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Louis-Philippe BLERVACQUE**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Charles Edouard DE COLNET**, Directeur Exécutif de la CCI Grand Lille à l'effet de signer un bail portant sur des locaux appartenant à la SCI CTFI à Hazebrouck (59) d'une surface de totale d'environ 199,10 m² pour un délai maximal de 36 mois.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 26 avril 2021



Philippe HOURDAIN
Président